

# ***Règlement Intérieur***

## UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATERIEL

- Seules les personnes à jour de leur cotisation et titulaire d'une licence FFV ou FFCK peuvent bénéficier des infrastructures du Centre Nautique de la Canche. Toutes personnes se trouvant dans les locaux du Centre devront justifier leur présence par la présentation d'une carte de membre ou d'une licence.
- Il est formellement interdit de pénétrer en voiture dans l'enceinte du Centre Nautique.
- Chaque stagiaire est responsable du matériel qui lui est confié. Il a obligation de le ranger après la navigation. Il est tenu de signaler à son moniteur les pièces manquantes ou défectueuses.
- Le Centre Nautique n'est pas responsable des vols qui pourraient être commis dans l'établissement. Les objets de valeurs pourront être remis au bureau d'accueil. En outre, toute paire de lunettes doit être attachée avec un cordon.

## NAVIGATION ET SECURITE

- Les flottilles du Centre Nautique évoluent le long de la Canche comme indiqué dans le hall d'accueil. Cette organisation peut-être modifiée en fonction des conditions météorologiques ou de marée par le responsable technique qualifié.
- Sauf autorisation du responsable technique qualifié du Centre Nautique, ❖ la limite de la zone de carénage du port à marée montante (risque de dérive dans le port).
- ❖ l'alignement du banc du pilori et de l'épi Est à marée descendante (Risque de dérive vers le large). La navigation est interdite dans cette zone par vent d'Ouest à Nord Ouest supérieur à force 4 (Risque de barre).
- Le port du gilet de sauvetage est obligatoire quelques soient les conditions météorologiques et quelque soit l'embarcation (dériveur, planche à voile, catamaran, canoë Kayak). Chaque stagiaire est tenu de vérifier si le gilet de sauvetage que le moniteur lui a proposé correspond à son poids.
- L'enseignement de la voile est assuré par un moniteur CQP AMV ou d'État conforme au code du sport. Le nombre d'embarcations par enseignant est conforme à l'arrêté du 9 février 1998, soit 1 enseignant pour 10 bateaux et 1 pour 7 si 3 enfants ont moins de 8 ans. L'encadrement du kayak est assuré par du personnel communal ETAPS.
- Vous avez obligation de laisser passer les bateaux de service. (bateaux de pêche, bateau promenade, SNSM...)
- Tout manquement aux consignes de sécurité précitées peut entraîner à tout moment et sans remboursement l'exclusion du contrevenant.

# ***Conditions générales***

## DECLENCHEMENT DES MOYENS DE SECURITE

### En cas d'incident

- ◆ Prévenir les permanents de l'école de voile : 03.21.94.74.26 ou canal VHF 9
- ◆ Prévenir les pompiers d'ETAPLES (Tel :18)Prévenir le CROSS Gris nez en les informant de la situation Tel : 03.21.87.21.87 ou 196 ou canal VHF 16

### Inscription

Elle se fait sur la fiche au verso. Elle sera retournée au Centre Nautique dûment remplie et accompagnée du versement des 11,50 € de licence école (Chèque libellé à ASE VOILE)

### Réservation

Les réservations par téléphone sont conservées 4 jours maximum et doivent être confirmées par l'envoi d'un chèque d'arrhes de 11,50€.

### Solde du stage

Il sera réglé impérativement au plus tard le 1er jour du stage ( Chèque libellé à TRESOR PUBLIC).

### Les tarifs comprennent

ou de l'un de ses adjoints en son absence, il est formellement interdit de Les frais d'inscription, l'encadrement, les transports éventuels, le matériel, l'assurance, le gilet de sauvetage.

### Annulation

Si l'annulation intervient dans les 5 jours précédents le stage, les sommes versées resteront acquises sauf cas de force majeure dûment prouvé (décès d'un proche, maladie, accident non imputable à l'école de voile).

### Annulation de séance

Si les conditions météorologiques sont jugées mauvaises, une ou plusieurs séances pourront être annulées. Ces annulations ne pourront donner lieu à aucun remboursement. La ou les séances annulées pourront être reportées au week-end ou à une date ultérieure.

### Chèque vacances

Le Centre nautique accepte les règlements par chèques vacances.

### Agrément

Le Centre Nautique de la Canche est agréé Jeunesse et Sports sous le N° : 06298ET0254 – JS 62SP51

Inscription prise par :

le 2021

Code famille :

Code adhérent  
N°

## Bulletin d'inscription- Centre Nautique de la Canche- Activités nautiques

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Adresse résidence principale : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Adresse durant le stage : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Personne à prévenir en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e), (nom) \_\_\_\_\_ (prénom) \_\_\_\_\_

Représentant légal de l'enfant (nom) \_\_\_\_\_ (prénom) \_\_\_\_\_

(lien de parenté) \_\_\_\_\_

J'autorise d'une part, l'enfant précité à participer aux activités du Centre Nautique de La Canche.

J'autorise d'autre part, en cas d'urgence, la conduite de cet enfant dans un établissement hospitalier où toute intervention chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité.

J'atteste également que :

moi-même  l'enfant précité

Est apte à :

savoir nager 25 mètres et à s'immerger totalement pour les mineurs  
 savoir nager 25 mètres et à s'immerger totalement pour les majeurs

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et du règlement intérieur affiché à l'accueil (**voir au verso de cette feuille**) et m'assurer que l'enfant précité fait de même, avec mon aide si nécessaire.

### Droit à l'image :

L'école de voile est susceptible de réaliser des photographies durant les activités nautiques. Ces images pourront être utilisées sur le site du Centre Nautique de la Canche ou celui de la commune d'Etaples.  Je m'y oppose

J'atteste avoir reçu une information précisant le montant des garanties d'assurance associées à la licence de la FFV ou au passeport voile, et, avoir été informé(e) des possibilités de souscription complémentaires pour des capitaux invalidité et décès plus élevés (garanties complémentaires groupe MDS-PREVI-VOILE affichées à l'accueil). Cette assurance n'est pas obligatoire conformément à l'article L321-6 du code du sport

Je souscris à l'une des formules de garanties complémentaires  Je refuse de souscrire à ces garanties complémentaires.

### **ATTENTION ! Certificat médical de non contre indication à la pratique du sport pour participer aux activités. (OBLIGATOIRE)**

Le pratiquant ou son représentant légal atteste avoir en sa possession un certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile.

### **Ci-joint la somme de 11 € (libellée à l'ordre de ASE VOILE) correspondant à la licence école faisant office d'arrhes**

Le solde du stage (libellé à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**) sera versé au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du stage.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2021

Signature, précédée de la mention manuscrite du représentant légal « **lu et approuvé** »)

## Stages (Formule choisie)

Règlement Intérieur au verso

**STAGE (1 à 8)**

**ACTIVITE**

**Type de bateau**

Réservé Centre Nautique de la Canche

Code du stage : .....

Licence versée le : ..... Mode : ..... N° de chèque ..... Payée par : .....

Stage réglé le : ..... Montant du stage : .....